

## RECRUTEMENT D'UN APPRENTI AU SERVICE « BÂTIMENTS »

La Ville de LA CRÈCHE recrute un apprenti au sein de son service « Bâtiments » à compter du 2 septembre 2019. Dans le cadre de la formation préparée, soit un CAP/BEP (niveau V) ou un BAC Professionnel (niveau IV) d'agent de maintenance du bâtiment, l'apprenti sera, tout au long de son apprentissage, encadré par un tuteur (agent titulaire de la Ville), qui fera le lien avec le centre de formation et le jeune.

Les fonctions consisteront à maintenir en état de fonctionnement et effectuer les travaux d'entretien et de maintenance de premier niveau des bâtiments communaux, à savoir :

- Diagnostic et contrôle des équipements des bâtiments communaux (détecter les dysfonctionnements dans un bâtiment, intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif).
- Effectuer les travaux d'entretien courant des équipements (travaux de peinture/vitrierie, travaux de maçonnerie, travaux de menuiserie/serrurerie, placoplâtre/faux plafond/carrelage, petites réparations d'électricité, travaux de plomberie, maintenance de l'outillage).
- Assurer la manutention et le déménagement des équipements communaux (archives, tables/chaises pour les écoles, meubles/placards).

### COMPETENCES REQUISES A L'EXERCICE DE CES MISSIONS

#### **Savoirs :**

Règles d'entretien des bâtiments

Règlementation des établissements recevant du public (ERP)

Normes sanitaires

Techniques du bâtiment de second œuvre (maçonnerie, peinture, menuiserie, entretien des systèmes électriques et réglementation, plomberie, chauffage, ventilation)

#### **Savoirs faire :**

Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment

Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment

Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment

Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment

#### **Pré-requis :**

Pas de contre-indication médicale à la pratique du métier : certificat médical à fournir

#### **Savoirs comportementaux :**

Sens de l'écoute et de l'observation

Etre capable de s'adapter à des situations de travail différents

Rigueur, dynamisme et réactivité

#### **Contraintes liées au poste :**

Nombreux déplacements

Travail courbé ou agenouillé

Horaires réguliers

Respect des normes portant sur les activités, matériels et produits utilisés

Port de vêtements professionnels (bottes, gants, lunettes, casques, etc...)

Manipulations et contact avec des produits toxiques, irritants, nocifs (ponctuellement)

Risques routiers

Manipulation d'engins et outils dangereux

Utilisation d'appareils bruyants et vibrants (limité à ce jour)

La rémunération brute mensuelle sera fixée par référence au SMIC, en fonction de l'année du diplôme préparé et de l'âge de l'apprenti.

Une lettre de motivation manuscrite, accompagnée d'un CV, devra être adressée avant le 20 juin 2019 à Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – 97, avenue de Paris – 79260 LA CRÈCHE.